

Choisy le Roi, le 14 novembre 2013

## INSTRUCTIONS ADMINISTRATIVES

**2013/2014**

**IA n° 11**

### TITRE : DISPOSITIONS RELATIVES AU VŒUX

**VŒUX SAISON 2014/2015 – Calendrier et Procédures des Modifications des Règlements Généraux de la FFVB**

En vue de leurs présentations à l'Assemblée Générale de la FFVB des 15 et 16 février 2014.

Les propositions de modifications des règlements généraux doivent être déposées à partir de l'Espace Club – Module de Gestions des Vœux, par les Ligues Régionales, les Comités Départementaux et les Groupements Sportifs Affiliés entre le **Lundi 18 Novembre 2013** et le **Lundi 09 Décembre 2013**. Les Ligues Régionales et les Comités Départementaux disposeront jusqu'au **Lundi 16 Décembre 2013** pour apposer (sur le site fédéral) leurs avis sur les vœux déposés.

Les Règlements Généraux de la FFVB concernées par les vœux sont :

- ✓ le Règlement Général de l'Arbitrage (RGA - **CCA**)
- ✓ le Règlement Général des Epreuves de Beach Volley (RGE BV - **CCBV**)
- ✓ le Règlement Général des Educateurs et de l'Emploi (RGEE - **CCEE**)
- ✓ le Règlement Général des Epreuves Nationales (RGEN - **CCS**)
- ✓ le Règlement Général Financier (RGF - **CCF**)
- ✓ le Règlement Général des Licences et des GSA (RGLIGA - **CCSR**)
- ✓ le Règlement Général Médical (RGM – **CCM**)
- ✓ le Règlement Général des Infractions Sportives (RGIS – **CCSR**)

**Les vœux de modifications des Règlements Généraux doivent impérativement faire apparaître l'article réglementaire à modifier, la nouvelle rédaction de cet article, la motivation du changement souhaité, la date de mise en application souhaitée et les moyens de financement si nécessaire.**

Le Comité des Vœux institué par le Conseil d'Administration du Mercredi 13 Novembre 2013, sera composé de trois membres et d'un président.

Il disposera le **Mercredi 18 Décembre 2013** de la liste exhaustive des vœux déposés.

Il recherchera l'avis des Commissions Centrales concernées et éventuellement celui de Membre du Conseil d'Administration ou du Conseil de Surveillance de la Fédération jusqu'au **Dimanche 19 janvier 2014**.

Son rapport 2014 sera remis au Secrétariat Général de la FFVB, le **Mardi 21 Janvier 2014**, il contiendra ses avis motivés sur chacun des vœux déposés.

Ses avis consistent en : NON CONFORME ou PRESENTABLE, toutefois un vœu présentable ne disposant pas de deux avis favorables (entre celui du Comité Départemental, celui de la Ligue Régionale et celui de la Commission Centrale concernée), ne pourra être mis aux voix à l'Assemblée générale.

Sur les avis du rapport du Comité des Vœux, le Conseil D'Administration du **Mercredi 29 Janvier 2014** mettra à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale statutaire des 15 et 16 Février 2014, les vœux portant modifications des règlements généraux de la FFVB.

Le Secrétariat Général,  
**Alain DE FABRY.-**